

## SHAMPOOING CARROSSERIE CONCENTRE BIODEGRADABLE A 100 %

### CARACTERISTIQUES

Mélange de composants d'origine végétale biodégradable à 100 % sur toute la formule.

Aucune écotoxicité et biodégradabilité ultime totale selon les directives de l'OCDE n° 201, 202 et 301B.

Formule exclusive provoquant une dissolution des salissures en laissant un film protecteur anti-redéposition après rinçage.

Produit non moussant pour limiter la quantité d'eau de rinçage.

Formulation exempte de tout étiquetage pour une sécurité maximum des utilisateurs et une prise en compte totale de l'environnement.

Conforme à l'arrêté ministériel du 08 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

### MODE D'EMPLOI

- **Dilution** : de 5 à 10 % avec de l'eau (soit 0,5 litre à 1 litre pour 9 litres d'eau).
- **Application** : pulvérisateur, manuelle.

----

- Pulvériser la carrosserie de préférence sèche en allant de bas en haut.
- Laisser agir quelques instants.
- Frotter si nécessaire.
- Rincer à l'aide d'un nettoyeur haute pression.

#### *Portique de lavage*

Préparer une prédilution à 10 % pour la solution du réservoir (soit 1 litre pour 9 litres d'eau).

### PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : liquide.
- Couleur : incolore.
- Odeur : détergent.
- Densité à 20°C : 1,06.
- pH à 5 % : 11.
- Ininflammable.

### PRECAUTIONS EVENTUELLES

Ne pas laisser sécher le produit sur le support.  
Eviter le lavage des carrosseries en plein soleil.  
Stockage dans un endroit frais et sec à l'abri du gel et des fortes chaleurs.



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 2 / décembre 2009